

25 novembre 2020

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 36 250 000 francs, soit:

- 32 894 000 francs destinés à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
- 3 356 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables.**

Rapport de M. Maxime Provini.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du 27 octobre 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 11 novembre 2020, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 894 000 francs, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 894 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux réalisations projetées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 356 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 356 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

Séance du 11 novembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA)

M^{me} Perler énonce que les magistrates en charge du DACM et du DCSS ont débuté leur législature dans un contexte difficile. En effet, l'augmentation

constante des effectifs scolaires et parascolaires ces dernières années a entraîné une saturation des locaux à disposition dans les écoles de la Ville. Aujourd'hui, la plupart de ces écoles sont saturées et ne disposent plus de marge pour accueillir de nouveaux élèves. Pour pallier cette situation critique, le DACM et le DCSS proposent l'installation de 42 classes supplémentaires sous la forme de pavillons modulaires. Bien qu'onéreuse, cette solution présente plusieurs avantages. D'une part, les pavillons peuvent facilement être déplacés d'un endroit à un autre. D'autre part, leur installation offre un gain de temps significatif par rapport à la construction d'une école. Si le Conseil municipal approuve la proposition, les premières surfaces supplémentaires seront disponibles dès la rentrée scolaire 2022. Le calendrier des opérations dépendra également des autorisations accordées par la conseillère d'Etat en charge du DIP.

M^{me} Kitsos relève que la proposition du Conseil administratif représente un véritable défi pour la Ville. En général, l'installation et la mise à disposition de pavillons modulaires prend plusieurs années à se concrétiser. Au vu de l'urgence de la situation, le DACM et le DCSS ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer un projet dans les plus brefs délais. Alors que la municipalité a l'obligation légale de garantir l'accueil des effectifs scolaires et parascolaires, on assiste depuis plusieurs années à une importante augmentation démographique. De 2019 à 2020, sur l'ensemble de la ville, les effectifs scolaires sont passés de 11 900 à plus de 12 200 élèves. Quant aux effectifs parascolaires, ils sont passés en un an de 6450 à 6850 enfants. Cette croissance qui résulte notamment de la densification de la ville (près de 4500 logements construits en dix ans) et du renouvellement de la population de certains quartiers nécessite des investissements sur tous les équipements socio-culturels. Pour répondre au mieux aux besoins des écoles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) ont élaboré, en quelques mois, les demandes de crédit nécessaires pour l'installation de pavillons et la transformation de locaux scolaires et parascolaires. L'objectif de ce travail à rythme accéléré est de permettre au Conseil municipal de voter la proposition à la fin de cette année. Ensuite, le Conseil administratif entamera des discussions avec le Conseil d'Etat pour pouvoir mettre à disposition les surfaces supplémentaires dans les écoles dès la rentrée scolaire 2022.

Ainsi, la proposition du Conseil administratif prévoit l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune pour un montant de 36,2 millions de francs.

M^{me} Widmer rapporte que la Ville de Genève compte cette année 12 277 élèves répartis dans 53 écoles primaires et 620 classes. De 2012 à 2020, les effectifs scolaires ont augmenté de 1450 élèves, ce qui correspond à quatre nouveaux groupes scolaires. Les effectifs parascolaires comptent pour leur part une augmentation de 1800 enfants/jour entre 2012 et 2019. Cette évolution trouve plusieurs expli-

cations. D’une part, la Ville connaît une forte croissance démographique. Depuis 2012, la population a augmenté de 11 846 habitants et 4500 nouveaux logements ont été construits.

Malgré les efforts déployés par la Ville de Genève pour utiliser et renforcer au maximum les moyens à disposition, ces derniers ne suffisent pas pour répondre à l’évolution des besoins scolaires et parascolaires et de nombreuses écoles vont se retrouver sous tension dès la rentrée 2022.

Dès lors, quatre secteurs ressortent prioritairement, à savoir:

- le secteur du haut des Eaux-Vives, autour des écoles Pré-Picot et des Allières (+9 classes);
- celui du Petit-Saconnex, qui comprend les écoles de Trembley, des Genêts et de Budé (+9 classes);
- celui de Champel-Florissant (+9 classes);
- celui des Charmilles (+4 classes).

La présente demande de crédit a donc pour objet de renforcer les capacités d’accueil des écoles situées dans les secteurs du Petit-Saconnex et du haut des Eaux-Vives. Pour répondre à l’augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires, l’ECO et la DPBA ont établi une stratégie globale qui prévoit la poursuite de la planification courante et la réalisation d’objets urgents. La planification courante comprend la construction de l’école des Vernets, la construction de l’école du Mervelet, la rénovation et l’extension de l’école Liotard, la réorganisation et la rénovation des cuisines et réfectoires, et enfin la construction de l’école de la Petite-Boissière.

Quant aux mesures urgentes, elles regroupent la proposition PR-1403 sur les pavillons provisoires de l’école Le Corbusier (en cours de réalisation), la proposition PR-1428 sur les pavillons scolaires modulaires et déplaçables, la proposition PR-1429 sur la transformation de surfaces en locaux parascolaires, une proposition sur les cuisines de production et une proposition complémentaire (en cours d’élaboration).

En 2017, quatre premières classes supplémentaires ont été installées à l’école Le Corbusier sous la forme de pavillons modulaires déplaçables. Le 4 mars 2020, le rapport sur l’augmentation des effectifs scolaires a été présenté au Conseil administratif. Ce dernier a pris acte de l’urgence et a validé la planification proposée. Le 19 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé la proposition PR-1403 destinée à l’installation de huit classes supplémentaires sous forme de pavillons modulaires complémentaires sur le site de l’école Le Corbusier. Le 16 juillet 2020, le Conseil administratif a pris connaissance de la note détaillant le programme des pavillons modulaires (42 classes) faisant l’objet de la présente demande de crédit.

En ce qui concerne le secteur du Petit-Saconnex, 850 nouveaux logements ont été construits depuis 2015 dans les quartiers de la Forêt et Mervelet ainsi qu'autour de l'école de Trembley, soit un tiers de la production totale de logements en ville de Genève. Depuis cette date, ce sont près de 300 élèves supplémentaires qui ont été accueillis dans les écoles du secteur (Trembley, De Budé, Genêts, Crêts), mettant sous forte pression l'ensemble des bâtiments, devenus aujourd'hui totalement saturés. Le potentiel à bâtir sur le secteur, à échéance 2027, prévoit environ 1000 nouveaux logements. La hausse des effectifs scolaires attendue sur cette période est équivalente à neuf classes. Entre 2022 et 2027, les écoles des Crêts, des Genêts et de De Budé nécessiteront quatre locaux classes, deux parascolaires et un réfectoire (100 m²). Quant à l'école de Trembley, elle aura besoin de cinq classes et un parascolaire. Les nouveaux pavillons seront regroupés sur le site de Trembley. Ce choix a été déterminé par l'emplacement du site par rapport aux nouveaux logements, les surfaces à disposition et la présence d'infrastructures déjà existantes (salles de gymnastique, réfectoires, préaux).

Concernant le secteur du haut des Eaux-Vives, une forte densification va accompagner l'arrivée de la liaison ferroviaire CEVA. Le potentiel à bâtir sur le secteur, à échéance 2027, se monte à près de 1500 logements. Ces nouvelles constructions auront essentiellement un impact sur l'école des Allières. D'ici à 2027, il est attendu une hausse des effectifs scolaires équivalente à six classes. L'installation de six pavillons scolaires, dès 2022, devrait répondre aux besoins d'accueil durant plusieurs années. Le reste du secteur étant également impacté dans une moindre mesure, d'autres solutions provisoires devront être établies, en particulier sur l'école de Pré-Picot.

Pour ce qui est de l'école Liotard, les travaux de rénovation et d'agrandissement sont prévus pour début 2023 et la nouvelle école devrait être livrée à la rentrée de septembre 2025. Des pavillons modulaires déplaçables devront être installés pour reloger les élèves, maintenir l'entier du programme scolaire durant les travaux et absorber l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. Les pavillons qui accueilleront les élèves de l'école Liotard durant les travaux seront installés sur les sites des écoles des Franchises et de Vieusseux. Ces sites ont été choisis pour leur proximité avec la domiciliation des élèves, les surfaces disponibles et les infrastructures à disposition (salle de gym, réfectoire).

M. Meylan précise que la DPBA a pris la responsabilité de procéder à des esquisses de faisabilité au vu de l'urgence de la situation. La proposition doit être traitée de façon accélérée tant au niveau administratif que technique pour pouvoir tenir les délais de mise en exploitation souhaités. Il faut également préciser que les pavillons modulaires pourront être utilisés durant plusieurs années. Le terme «provisoire» n'est donc pas le plus adapté pour définir ces constructions.

En ce qui concerne l'école de Trembley, la zone la plus vraisemblable pour poser des pavillons modulaires se trouve devant les bâtiments de l'école, sur le

lieu d'une place de jeux apparemment peu fréquentée, côté rue Pestalozzi, en parallèle aux pavillons déjà existants. Comme les zones d'implantation potentielles sont en zone 5 et en zone de verdure, il sera nécessaire de demander une dérogation au Département du territoire pour installer les pavillons modulaires. Selon le programme, le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 salles type «études» de 70 m² (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour personnes à mobilité réduite (PMR) au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment du réfectoire (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+1) comprendra une salle type «réfectoire», un office de remise en température avec dépôt, un vestiaire, des sanitaires, un accès pour PMR par monte-escaliers, un préau couvert, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Enfin, des provisions sont prévues pour la réfection partielle de surface de préaux et des compléments de végétalisation.

Pour ce qui est de l'école des Allières, il existe un petit potentiel d'agrandissement en «collant» un pavillon en face de chacun des deux pignons. Il s'agit d'une solution temporaire. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra deux bâtiments de trois, soit usix salles type «études» au total, de 70 m² (dérogation du DIP nécessaire), des dégagements (vestiaires), des cages d'escalier, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Enfin, des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surface de préaux et des compléments de végétalisation.

Concernant l'école des Franchises, deux implantations sont possibles, l'une sur le parking le long de la route des Franchises, et l'autre en lieu et place du bâtiment implanté à l'est de la parcelle et voué à être démoli selon le PLQ (actuellement affecté au parascolaire et à une ludothèque). Sous réserve d'une étude plus approfondie, la faisabilité est bonne. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 salles type «études» de 70 m² (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour PMR au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surfaces de préaux et des compléments de végétalisation.

Concernant l'école de Vieusseux, l'implantation est prévue sur le parking afin de préserver les arbres et la végétation existants. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 (14 si possible) salles type «études» de 70 m² (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour PMR au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment du réfectoire (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+1) comprendra une salle type «réfectoire», un office de remise en température avec dépôt, un vestiaire, des sanitaires, un accès pour PMR par monte-escalier, un préau couvert, une toiture végétalisée

et des panneaux photovoltaïques. Des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surfaces de préaux et des compléments de végétalisation.

En résumé, la proposition prévoit la création de:

- 12 salles d'études à l'école de Trembley,
- 12 (si possible 16) salles à l'école de Vieuxseux,
- 6 salles à l'école des Allières,
- 12 salles à l'école des Franchises.

Il faut bien noter que toutes les dimensions, surfaces, quantitatifs, etc. mentionnés sont intentionnels et restent sujets à ajustements – au besoin modifications – selon les faisabilités offertes par chacun des sites d'implantation.

D'autre part, les salles ne seront pas dévolues uniquement à l'enseignement, mais également aux activités annexes essentielles aux écoles en respect du programme défini par le DIP. Enfin, le coût total de la construction (HT) se détaille comme suit:

- pour l'école de Trembley, il se monte à 8 512 000 francs;
- pour l'école des Allières, il s'élève à 4 464 000 francs;
- pour l'école des Franchises, il se monte à 7 298 000 francs;
- pour l'école de Vieuxseux, il se monte à 8 547 000 francs.

Le total net du crédit demandé (TTC) est estimé à 32 894 000 francs.

Les quatre requêtes en autorisation de construire seront déposées auprès de l'office éponyme et devront bénéficier d'un traitement accéléré pour pouvoir tenir les délais de mise en exploitation souhaités. Les pavillons situés sur les sites des Allières et de Trembley devraient être disponibles pour l'été 2022 et ceux situés sur les sites de Vieuxseux et des Franchises pour l'été 2023. Ces dates sont à considérer comme des objectifs intentionnels.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ces pavillons seront exclusivement dévolus aux enfants qui habitent en Ville de Genève. Il demande également si certaines salles de gymnastique pourraient être réaménagées de manière à accueillir des classes scolaires. Même question pour l'école de Chavannes qui est actuellement sous-occupée. Enfin, il suggère d'étudier la possibilité d'installer des pavillons sur le parking situé derrière l'ancien bâtiment Swisscom.

M^{me} Kitsos fait remarquer que l'aménagement des espaces scolaires et les types d'occupation font l'objet d'une réglementation précise. Par ailleurs, il est important d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants. Enfin,

ces derniers doivent être scolarisés dans les quartiers où ils habitent. M^{me} Widmer confirme que les salles de gymnastique ne peuvent pas être transformées. Concernant le bâtiment de Chavannes, il est préférable de ne pas mélanger les degrés scolaires. M. Meylan ajoute que l'urgence de la situation ne permet pas à la DPBA et à l'ECO de négocier avec le DIP la réaffectation d'un bâtiment. Il faut savoir que plusieurs villes suisses ont déjà mis en place des procédures accélérées pour répondre à l'augmentation de leurs effectifs scolaires et parascolaires.

Un commissaire aimerait avoir une estimation de la durée de vie des pavillons modulaires déplaçables. M. Meylan évalue cette durée de vie à plusieurs dizaines d'années. Pour donner un exemple, la Ville de Zurich a récemment déplacé une école modulaire qui avait été installée il y a vingt ans.

Un commissaire insiste sur la haute qualité de ces pavillons. Ces derniers présentent l'avantage d'être modulables et déplaçables tout en garantissant une longue durabilité.

La présidente s'enquiert du sort de la ludothèque qui se trouve dans le secteur des Franchises. M. Meylan indique que la DPBA essaiera autant que possible de ne pas toucher à cette ludothèque. Si une démolition n'est pas évitable, elle sera déplacée ailleurs.

La présidente demande pourquoi le site des Allières sera traité avant celui de Vieusseux. M. Meylan lui répond que le site des Allières ne pourra pas accueillir de nouveaux pavillons une fois les travaux terminés.

La présidente s'interroge sur les différences de coûts entre certains objets. M. Meylan explique que les coûts des interventions ne sont pas proportionnels à la taille et ont tendance à augmenter pour des réalisations plus modestes.

Un commissaire demande s'il est possible d'utiliser des pavillons modulaires déjà existants. M. Meylan relève que la Ville de Genève ne dispose pas de pavillons en réserve. Ses recherches en Suisse l'ont amené à prendre contact avec la Ville de Bâle qui avait mis plusieurs pavillons en vente. Malheureusement, ces derniers ne répondaient pas aux besoins des écoles genevoises.

Un commissaire fait part de son étonnement quant à la réponse de M. Meylan. Le Conseil municipal a déjà voté l'acquisition et l'installation de conteneurs. M. Meylan affirme que les seuls conteneurs dont il a connaissance se trouvent sur les sites des écoles de Trembley et de Le Corbusier. Les premiers sont dans un état de délabrement avancé et les seconds sont en cours de ré-installation. M^{me} Widmer précise que les conteneurs qui sont en train d'être installés sur le site de l'école Le Corbusier se trouvaient précédemment dans le secteur des Pâquis.

Une commissaire s'enquiert du degré de fiabilité des coûts des crédits d'étude. M. Meylan lui indique que la DPBA s'est également fondée sur sa propre expé-

rience et sur des comparaisons avec des projets similaires pour procéder à l'estimation des coûts.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les demandes de crédit qui pourront être déposées en fonction de l'évolution des besoins scolaires et parascolaires. M. Meylan estime que la proposition devrait couvrir l'ensemble des besoins des sites concernés. En revanche, il est possible que d'autres secteurs nécessitent prochainement un renforcement de leur capacité d'accueil.

Une commissaire s'enquiert du sort réservé aux logements de fonction situés dans les écoles. M^{me} Widmer relève que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'une demande de crédit destinée à la réaffectation de 11 logements de fonction en locaux parascolaires.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur la sous-parcelle cédée par la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) en vue de l'installation de pavillons sur le site de Vieusseux. M. Meylan lui indique que la Ville de Genève a déjà trouvé un accord avec la SCHG pour prendre possession de cette sous-parcelle. Il apportera des précisions par écrit sur le coût éventuel de cette cession.

Un commissaire aimerait connaître le nombre d'élèves par classe que l'ECO souhaite atteindre. M^{me} Widmer lui explique que l'ECO n'a pas défini d'objectif en matière de nombre d'élèves. Cette question est entièrement gérée par le DIP. En ville de Genève, la moyenne est de 20 élèves par classe.

Un commissaire demande s'il est possible que certains pavillons deviennent pérennes. M. Meylan ne peut pas répondre à cette question. On ne sait pas où ni quand ces pavillons pourront être déplacés car les besoins futurs en termes d'effectifs scolaires n'ont pas été définis. M^{me} Widmer ajoute que la construction de l'école du Mervelet devrait permettre de répondre aux besoins du secteur du Petit-Saconnex. Quant au secteur du haut des Eaux-Vives, il sera renforcé par la construction de l'école de la Petite-Boissière.

Un commissaire aimerait savoir si la DPBA a prévu un lieu de stockage pour les pavillons qui ne seraient plus utilisés. M. Meylan lui répond par la négative. Les pavillons ont vocation à être utilisés.

Un commissaire constate que la Ville a la possibilité d'élaborer des projets sans forcément procéder à des crédits d'étude coûteux. D'autre part, il aimerait avoir des précisions sur l'estimation des réserves dédiées aux imprévus. Il aimerait également savoir si l'installation des pavillons en zone de verdure nécessitera des déclassements. Enfin, il s'enquiert des matériaux et des implantations choisis pour ces pavillons. M. Meylan note que les marges financières dépendent de l'état d'avancement de l'étude du projet. Plus l'on se trouve en amont, plus ces marges augmentent. En ce qui concerne l'emplacement en zone de verdure, ce choix ne

devrait pas poser problème dans la mesure où les pavillons sont démontables. Quant aux matériaux, l'air du temps est au bois, qui plus est de provenance suisse. Enfin, les implantations seront définies précisément au moment de l'élaboration du projet définitif.

Un commissaire s'interroge sur l'utilisation de dalles de béton. M. Meylan lui indique que la DPBA a estimé que l'installation des pavillons nécessitera la pose de semelles de fondation. Il s'agit là d'une hypothèse. Cette question sera résolue au moment du choix du projet définitif.

Un commissaire souhaiterait que la commission soit informée en séance des coûts du projet définitif. M^{me} Perler répond favorablement à cette demande.

Un commissaire demande si la proposition PR-1428 permettra de pallier les besoins des écoles pendant plusieurs années. M^{me} Widmer relève que cette présente demande de crédit permettra aux écoles de Trembley et des Allières de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires et reloger dans les écoles de Vieuxseux et Franchises les élèves de Liotard pendant les travaux de rénovation tout en intégrant l'augmentation des effectifs. Cette proposition s'inscrit dans une stratégie globale comprenant une planification courante (objets inscrits au PFI) et des mesures urgentes jusqu'en 2027. D'autres demandes de crédit viendront la compléter en fonction de l'évolution des besoins.

Un commissaire demande comment la Ville pourra éviter les mauvaises surprises en termes d'effectifs scolaires et parascolaires à l'avenir. M^{me} Widmer constate que les besoins jusqu'en 2027 ont été identifiés. La planification scolaire est difficile à établir car elle doit prendre en compte la densification urbaine, l'évolution du cadre législatif, l'évolution du cadre parascolaire et les déplacements de la population d'une commune à une autre. Cette dernière donnée a été sous-évaluée à cause d'un rythme de construction plus lent que prévu. Les prochaines planifications seront plus précises grâce à l'introduction d'une méthode qui se focalise sur les écoles et non plus les secteurs.

Un commissaire demande si les pavillons pourront répondre à l'évolution démographique des quartiers. Elle aimerait également savoir si les pavillons seront composés d'éléments préfabriqués et si la Ville compte s'inspirer de modèles existants dans d'autres régions. M^{me} Widmer lui indique que les tendances migratoires ont été identifiées. En revanche, il est apparu que les déplacements de population d'une commune à l'autre se sont faits de manière plus lente qu'annoncé par les modèles prévisionnels et que, de fait, les habitants ont moins quitté la Ville de Genève pour d'autres communes que prévu. L'introduction de pavillons déplaçables permettra de répondre au mieux aux évolutions démographiques. M. Meylan confirme que la Ville s'appuiera sur les expériences d'autres régions. De toute évidence, les pavillons seront composés d'éléments préfabriqués afin de faciliter les déplacements.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de modifier la configuration des pavillons. M. Meylan lui répond par l'affirmative. Une telle opération nécessite des coûts supplémentaires, notamment pour ce qui est de l'étanchéité de la construction.

Un commissaire demande si la DPBA a pu chiffrer le coût des déplacements de ces pavillons. M. Meylan relève que ce n'est pas le cas. Le chiffrage des déplacements dépendra des modèles choisis. La présidente demande s'il est possible de visiter un pavillon modulable. M^{me} Malignac précise que la Ville ne dispose pas du modèle qui sera développé dans les secteurs concernés par la proposition PR-1428. Les seuls pavillons qui peuvent être visités sont ceux des écoles de Trembley et Le Corbusier.

La présidente demande si les pavillons pourront disposer de panneaux solaires. M^{me} Malignac lui répond par l'affirmative. Les pavillons bénéficieront des mêmes installations thermiques et électriques que ceux d'une construction en dur.

Un commissaire aimerait connaître les conséquences d'une modification du projet sur l'acte notarié passé entre la Ville et la SCHG. M. Meylan relève qu'il n'y en aura pas puisque cet acte notarié a été signé dans le cadre du PLQ.

Un commissaire demande si la DPBA a étudié la possibilité d'aménager des classes dans des surfaces commerciales vides situées à proximité des écoles. M. Meylan indique que ce n'est pas le cas. Au vu des délais impartis, la DPBA n'a pas eu le temps d'étudier cette possibilité. En outre, une telle opération aura un coût certain sans pour autant parvenir à répondre aux demandes de l'ECO. M^{me} Widmer ajoute qu'il est préférable de s'installer dans le périmètre d'une école afin de bénéficier des infrastructures existantes (salles de gym, préau, réfectoire, etc.).

Un commissaire rapporte qu'une entreprise zurichoise propose la construction de 29 pavillons modulables pour 3,5 millions de francs. M. Meylan n'a pas connaissance de cette information. La DPBA a regroupé plusieurs projets pour arriver à l'estimation figurant dans la proposition. M^{me} Malignac relève que le coût annoncé par l'entreprise zurichoise concerne le déplacement de pavillons déjà existants.

Discussion et prises de position

Des commissaires du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien s'interrogent sur l'utilisation actuelle des pavillons votés précédemment par le Conseil municipal. Un commissaire s'interroge également sur les possibilités de réaménagement de certaines salles de gymnastique pour pouvoir accueillir des classes scolaires. Même question pour les locaux de l'ancien bâtiment Swisscom situé dans le secteur de Chavannes.

Le Mouvement citoyens genevois trouve regrettable que l'ECO n'ait pas pensé à déplacer certaines classes de l'école de Trembley au CEC André-Chavanne. Ces différentes mesures permettraient de diminuer le nombre de pavillons à installer. Le Mouvement citoyens genevois trouve également que la Ville devrait s'assurer que les enfants soient bien scolarisés dans les quartiers où ils habitent.

Une commissaire socialiste confirme que le périmètre Vieusseux-Villars-Franchises dispose de plusieurs espaces où les pavillons pourraient être implantés (parking derrière l'ancien bâtiment Swisscom, par exemple). En revanche, l'acoustique de l'ancien bâtiment Swisscom n'est pas optimale pour accueillir des classes scolaires. D'autre part, le CEC André-Chavanne est trop éloigné de l'école de Trembley pour favoriser les déplacements à pied des élèves. Enfin, le secteur du Petit-Saconnex s'est passablement densifié ces dernières années. L'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires n'est donc pas due à des dérogations accordées à des parents.

Ensemble à gauche relève que la Ville a l'obligation légale d'accueillir les enfants dans les structures scolaires. Or, l'ensemble des écoles aujourd'hui arrivent à saturation. Il faut donc agir rapidement pour remédier à cette situation d'urgence. D'autre part, il vaut mieux s'en tenir aux propositions présentées par les services de la Ville. L'aménagement de salles de classes est strictement réglementé et les élus n'ont pas vocation à s'immiscer dans le terrain opérationnel. Enfin, les pavillons présentent l'avantage d'être déplaçables et donc de répondre efficacement à l'évolution des besoins. Pour ces différentes raisons, le groupe Ensemble à gauche propose de voter la proposition PR-1428 ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien est d'avis de voter la proposition PR-1428 ce soir. Toutefois, il regrette que la Ville n'ait pas été plus proactive dans la planification des opérations. Son manque d'anticipation débouche aujourd'hui sur une situation critique et les coûts de la présente proposition s'en ressentent.

Pour l'Union démocratique du centre, le fait de ne pas s'immiscer dans l'opérationnel ne signifie pas qu'il faille tout accepter tel quel. En l'état, la proposition des services de la Ville peut encore être améliorée.

Un commissaire socialiste aimerait connaître les améliorations que la commission pourrait proposer. Un commissaire de l'Union démocratique du centre lui répond qu'il incombe aux services de la Ville de trouver des améliorations. Cela dit, il souligne que le Mouvement citoyens genevois a déjà esquissé plusieurs pistes de réflexion.

Pour le Parti libéral-radical, l'état de nécessité est évident. Toutefois, le groupe regrette que des solutions alternatives n'aient pas été étudiées par les services de la Ville. L'ancien bâtiment de Swisscom pourrait très bien accueillir des classes

scolaires. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence des coûts présentés en regard des projets qui sont menés ailleurs en Suisse. Au vu de la situation d'urgence, le Parti libéral-radical acceptera la proposition PR-1428 à condition que la commission approuve la recommandation suivante: «Nous demandons que la synthèse des appels d'offres soit présentée à la commission des travaux et des constructions en cours de réalisation du projet.»

Le Parti démocrate-chrétien estime que la recommandation n'est pas réalisable car elle signifie que la commission des travaux et des constructions rompe le secret des affaires. Par contre, la commission des travaux et des constructions peut demander le cahier des charges.

Le Parti libéral-radical soutient cette proposition. Il précise qu'il souhaite avoir une présentation du mandat qui sera octroyé pour la réalisation le projet. En l'état, le Conseil administratif demande à la commission des travaux et des constructions d'accepter un crédit sur lequel il n'aura plus aucune emprise.

Le groupe Ensemble à gauche se demande si cette recommandation peut permettre au Conseil municipal de statuer à nouveau sur la proposition. Un commissaire libéral-radical lui répond par la négative. La recommandation a pour objectif d'inciter le Conseil administratif à être le plus transparent possible sur l'avancement du projet.

La présidente demande s'il est possible de conditionner le vote de la proposition à un suivi régulier de l'avancement du projet. Un commissaire libéral-radical note que la commission des travaux et des constructions pourrait voter la proposition en réduisant les coûts demandés. Cette opération obligerait le Conseil administratif à présenter une seconde demande de crédit une fois la première enveloppe dépensée. Cela dit, un tel procédé serait cavalier dans la mesure où la majorité de la commission a salué le travail effectué par les services de la Ville.

Une commissaire socialiste propose à la commission de voter la proposition sans le pourcentage dédié aux divers et imprévus. Un commissaire du Parti libéral-radical considère qu'il s'agit là d'une alternative intéressante.

Un commissaire démocrate-chrétien comprend qu'il soit frustrant de voter une telle demande de crédit dans l'urgence. Toutefois, il ne faut pas oublier que les délais pour mettre à disposition les pavillons scolaires sont extrêmement courts. Les sites des Allières et de Trembley doivent être opérationnels pour la rentrée scolaire 2022 et ceux de Vieusseux et des Franchises pour la rentrée scolaire 2023. Au vu de l'urgence de la situation, il est préférable de ne pas réduire les coûts de la proposition. Le Conseil administratif doit pouvoir garantir l'accueil scolaire de tous les enfants qui habitent en ville de Genève. En outre, le Conseil municipal pourra vérifier la bonne tenue des dépenses dans les comptes. Quant au manque d'anticipation, il ne faut pas imputer la faute aux services de la

Ville. C'est l'administration cantonale qui n'a pas évalué correctement les futurs besoins des écoles en matière d'accueil.

Le groupe Ensemble à gauche rejoint les propos du Parti démocrate-chrétien. Le service de la recherche en éducation (SRED) a sous-évalué l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. Il faut relever que la diminution de 10% des coûts du projet de rénovation de l'école des Pâquis n'a pas permis de répondre convenablement aux besoins du quartier.

Le groupe Ensemble à gauche s'oppose donc à la réduction des coûts de la proposition PR-1428.

Une commissaire Verte demande s'il est possible que les services de la Ville présentent le projet par tranches. Ce procédé permettrait à la commission des travaux et des constructions de comprendre les démarches effectuées.

La présidente note que la recommandation du Parti libéral-radical permettrait d'avoir un suivi du projet. Un commissaire libéral-radical ajoute que la recommandation ne freinera pas l'avancement du projet. Une fois voté, les services de la Ville pourront poursuivre leurs démarches.

Une commissaire socialiste tient à souligner que les magistrates ne sont pour rien dans la situation de pénurie de surfaces scolaires. Encore une fois, le Conseil municipal ne peut pas se permettre d'attendre plus longtemps pour répondre au besoin urgent de nouvelles surfaces scolaires. Un commissaire socialiste observe que le projet d'aménagement de 16 classes sur le site de Chandieu a coûté environ 65 millions de francs. Ici, le projet prévoit la création de 42, voire 46 classes pour un montant d'environ 32 millions de francs.

Le Parti démocrate-chrétien craint que la coupe des divers et imprévus ait des répercussions sur les éléments de génie civil (eau, gaz, électricité) et de maçonnerie. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose d'aller de l'avant et de voter la proposition sans coupe budgétaire.

Pour les Verts, il est important d'avoir un suivi du projet car l'installation de pavillons durables est nouvelle en Ville de Genève. La commission des travaux et des constructions doit avoir la garantie que les conditions d'enseignement conviendront aux enfants. Le Parti socialiste tient à préciser qu'il ne souhaite pas freiner l'avancement du projet. Au vu de la situation, il est clair que la commission des travaux et des constructions ne peut pas refuser la proposition PR-1428. On peut quand même regretter que les commissaires et les nouvelles magistrates aient été mis devant le fait accompli. Si la suppression du pourcentage dédié aux divers et imprévus donne un mauvais message au Conseil administratif, le Parti socialiste serait prêt à retirer sa proposition. Cependant, il trouve qu'il serait quand même judicieux de trouver un moyen d'exprimer la désapprobation de

la commission des travaux et des constructions quant au manque de vigilance des précédents magistrats. Ces derniers étaient certainement au courant de l'augmentation constante des effectifs scolaires et parascolaires durant ces dernières années. Les Verts ainsi que le Parti libéral-radical sont prêts à soutenir la proposition du Parti socialiste.

Votes

Ainsi, la présidente met au vote l'amendement suivant: «suppression des divers et imprévus de 20% sur chaque dépense».

Cet amendement est accepté à la majorité des membres présent-e-s, soit par 11 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve) contre 3 non (1 EàG, 2 PDC) et 1 abstention (Ve).

Suite à ce vote, le Parti libéral-radical retire sa recommandation.

La présidente met au vote la proposition PR-1428 amendée, qui est approuvée à la majorité des membres présent-e-s, soit par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 non (MCG, UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 894 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 894 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux réalisations projetées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 356 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 356 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.